

*Conformément aux dispositions de la loi NOTRe 2015-951 du 7 août 2015  
Relative à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales*

Le Budget Primitif constitue les ouvertures de crédits dans la limite desquelles Madame le Maire est autorisée à gérer la dépense publique.

Il intègre les reports ainsi que les résultats antérieurs suite à l'adoption préalable du Compte Administratif de 2015.

C'est une évaluation sincère de façon précise et objective de la gestion courante et régulière de la Commune, estimée au plus près du besoin avec une marge suffisante pour faire face à l'imprévu.

Les dépenses sont de trois ordres : Le fonctionnement, l'investissement et le remboursement des emprunts.

Les recettes sont de quatre origines différentes : les impôts, les dotations, les revenus des services et du domaine et la vente de l'ancien presbytère.

2016, un budget en hausse par rapport à 2015 qui intègre la réfection du mur de soutènement sur le VC 3 (Route de Thérines à St Deniscourt). Pas d'investissement prévu en 2015 d'où l'augmentation en 2016.

SECTION	BP 2015	BP 2016	Ecart	%
FONCTIONNEMENT	234 461.00	226 260.00	- 8201.00	- 3.5%
INVESTISSEMENT	18 152.00	163 135.00	144 983.00	+ 798.72%
TOTAL	252 613.00	389 395.00	136 782.00	+52.56 %

Le budget communal est voté par nature. L'instruction budgétaire et comptable M14 normalise la présentation qui s'impose à toutes les collectivités.

**I) LES DEPENSES**

**1) Charges à caractère général (chapitre 011)**

Les charges à caractère générale s'établissent à 90 000.00 € contre 98 651.00 € au budget primitif 2015 ; ce qui représente une diminution de - 8.77 %.

On notera que les évolutions de ce chapitre se portent essentiellement sur :

- Eau et assainissement
- Energie électricité
- Carburant
- Fournitures d'entretien
- Fournitures de petits équipements
- Contrats de prestations de service (incontournable)
- Redevance pour services rendus (paiement des vidanges assainissement)

Par contre d'autres postes sont revus à la baisse, comme :

- Fournitures de voirie
- Fournitures administratives
- Honoraires
- Frais de télécom

Les dépenses de Primes assurances se stabilisent.

## 2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel s'établissent à 61 040.00 € contre 58 840.00 € au budget primitif 2015 ; ce qui représente une augmentation de + 3.74%. Cette augmentation intègre certaines contraintes qui s'imposent à nous, notamment la majoration des cotisations retraite et URSSAF ainsi que celle du point d'indice.

## 3) Subventions et participations (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 43 400.00 €, est en légère augmentation par rapport à 2015 (+ 6.29%). Il intègre la participation au SIRS de Hautbos dont les charges augmentent du fait de la cantine, du périscolaire et des TAP (services à la population indispensables).

Le soutien aux associations sportives accueillant les enfants de notre commune est poursuivi par le maintien de l'enveloppe allouée par enfant chaque année.

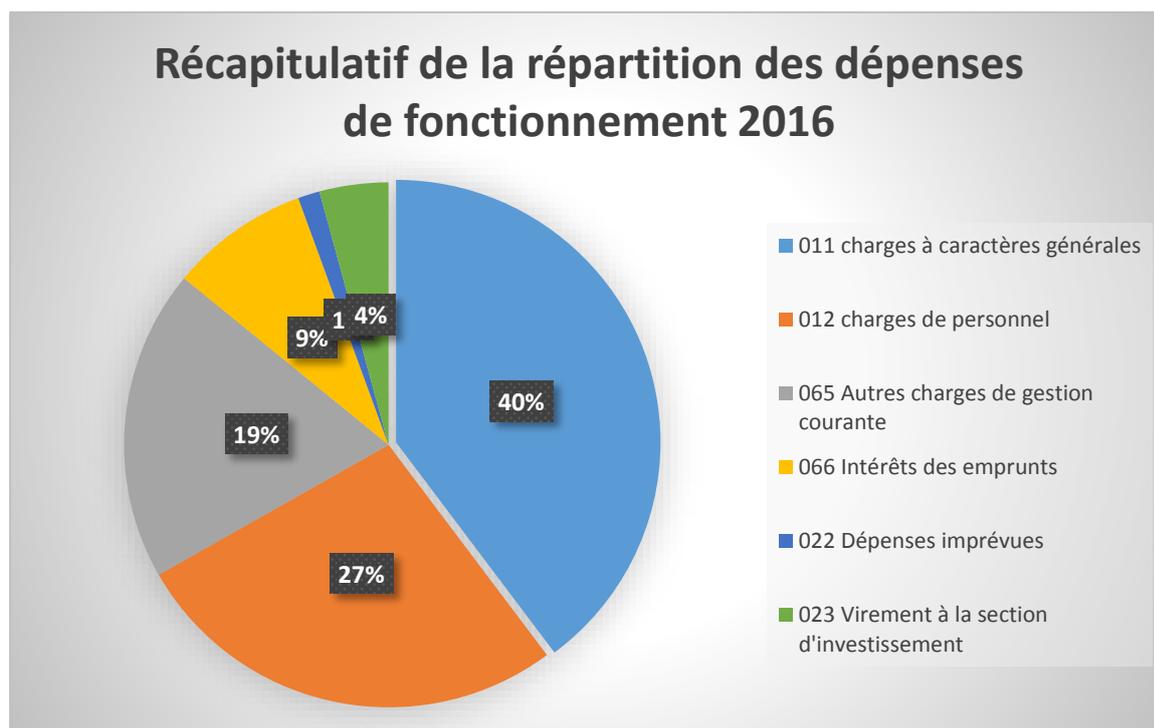
Les dépenses ayant trait aux élus restent à l'identique de 2015 (indemnités, cotisations).

## 4) Charges financières (chapitre 66 et 16) salle multifonctions

Pour 2016, les prévisions et charge de la dette s'établissent à :

11 685.00 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital ;

18 285.00 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.



## II) RECETTES

### 5) Produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Ce chapitre intègre les redevances d'utilisation du domaine public comme l'EDF et France Télécom, ainsi que les locations de la salle multifonctions. A l'exception des redevances dues par les administrés pour les vidanges des fosses effectuées en 2015, il est impossible de connaître en amont les montants réels.

### 6) La fiscalité (chapitre 73)

En 2016, les taux vont subir une légère augmentation de 2% sur la globalité, ce qui représente une augmentation budgétaire de 995.22 €. Cette décision ne génère que très peu d'impact sur les ménages.

### 7) Les dotations et participations (chapitre 74)

Toutes les dotations de l'Etat n'ont pas été notifiées à la date de présentation du vote du Budget Primitif. Les valeurs ne sont que des estimations.

Le montant identifié comme à percevoir est minoré du fait de la baisse annoncée de l'enveloppe des dotations de l'Etat aux collectivités.

Les concours financiers ont diminué en valeur de 7 873.91€ soit un écart de (- 8.83%).

Néanmoins l'optimisation des ressources a été privilégiée tout en restant prudent concernant son évaluation.

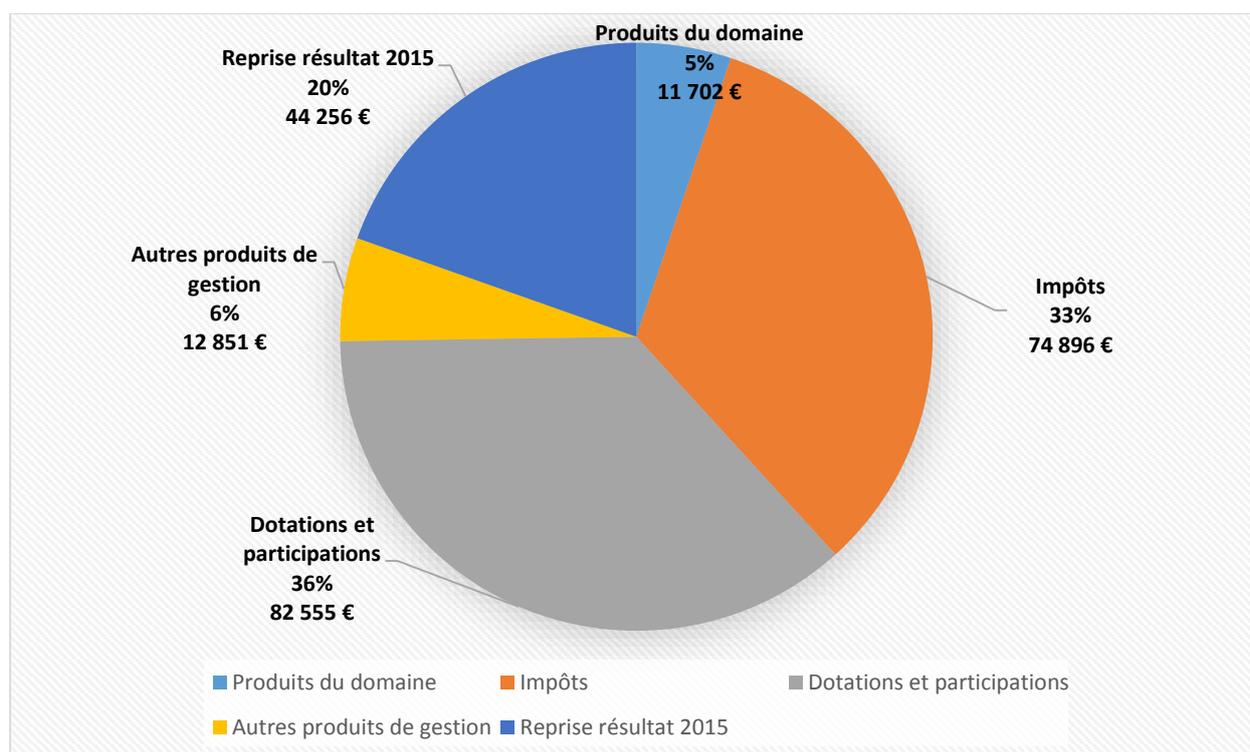
### 8) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre regroupe les revenus des immeubles que dégagent les logements communaux. Celui-ci est revu à la baisse du fait d'un logement vacant.

### 9) Résultat reporté (chapitre 002)

Ce chapitre reprend l'excédent de l'année antérieure en fonctionnement.

#### Récapitulatif de la répartition des recettes de fonctionnement 2016



### III) SECTION d'INVESTISSEMENT (récapitulatif des chapitres budgétaires page 5 du budget)

Les orientations budgétaires ont été débattues lors du conseil municipal du 8 avril dernier.

Le volume des dépenses est impacté par les reports de crédits d'opérations en cours, qui s'élèvent à un total de 8 700 € (pour 2015).

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel, composé :

- du transfert de la section de fonctionnement à celle de l'investissement, pour un montant de 9 528 €.

**10) LES DEPENSES** (détail des dépenses pages 11 et 13 du Budget Primitif)

**Opérations d'investissement 2016**

Opérations non individualisées :	64 150 €
Sécurisation du VC 3 :	78 000 € + 8 700 € reste à réaliser N-1
Remboursement capital d'emprunts (salle multifonctions) :	11 685 €
Remboursement caution logement communal :	600 €

**11) LES RECETTES** (pages 12 et 31 du Budget Primitif)

Subvention Conseil Départemental :	25 900 €
Excédent capitalisé :	5 651 €
Produit de cessions	121 507 €
Résultat reporté :	549 €
Financement de la section de fonctionnement :	9 528 €

Le principe de sincérité budgétaire prévaut. Il conduit à ne pas surestimer les recettes et ne pas sous-estimer les dépenses.

Aussi malgré une conjoncture morose, la commune fait preuve de volontarisme en poursuivant ses efforts en évitant toutefois une nouvelle dérive d'endettement dû au coût de la salle multifonctions. La mise en vente de l'ancien presbytère a pour but de sécuriser ce phénomène pour le bien-être des Therinois.

Certifié sincère et véritable sur 4 pages, le 8 avril 2016  
Mme Lina HEREL, Maire